

## Les sangliers ont profité du confinement

Arrêtées pendant presque deux mois, les battues ont repris. Encore trop tôt pour dire si les dégâts ont augmenté.



Les sangliers ont profité du confinement

Déjà en surnombre sur tout le territoire, chevreuils et sangliers ont profité du confinement pour accroître leur densité. Même s'il est encore trop tôt pour affirmer que les dégâts dus au gros gibier ont augmenté ces dernières semaines, les louvetiers du Gers ont du pain sur la planche.

La chasse (battues) devant ouvrir début juin, les lieutenants de louveterie ont encore deux semaines pour exécuter leurs missions en cas de besoin, aux quatre coins du département. Bernard Sabathier, nouveau louvetier sur le secteur de Jégun a, dès ce week-end, mené une battue sur ordre préfectoral. « Je ne pense pas qu'il y ait un problème avec les chevreuils, raconte Bernard Sabathier, par contre, la population de sangliers a augmenté. » C'est un agriculteur de Mirande qui a sonné l'alarme ; ses semences de maïs ont été sérieusement « visitées » par une harde, et il est bon pour un nouveau ensemencement.

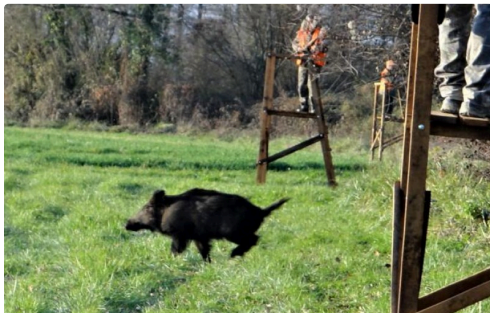
La longue période de non-activité de chasse, selon certains spécialistes du monde cynégétique, aura des conséquences. Pour Jean-Marie Dupeyron, louvetier depuis une vingtaine d'années sur le secteur de Plaisance d'abord, puis de Riscle maintenant, « concernant le sanglier, je pense qu'il va y avoir des répercussions ». Des répercussions qui pourraient se faire sentir prochainement. Pour l'instant, « il n'y a pas plus de dégâts parce qu'il y a encore de la nourriture de l'hiver dernier dans les bois. Par contre, lors des 15 derniers jours de chasse avant le confinement, on a vu des femelles qui n'ont pas été tuées ; donc il va y avoir des portées. Et ça va faire du volume, déjà qu'il en restait beaucoup avant... »

### « Lorsqu'on intervient, c'est qu'il y a eut des dégâts »

Rappelons que pour qu'une battue administrative soit organisée, il faut que, en premier, le louvetier se rende sur les lieux pour constater des dégâts suite à la plainte de l'agriculteur. Un rapport est alors envoyé à la DDT (Direction départementale du territoire) qui, elle, avertit la préfecture. Et c'est la préfecture qui prévient l'ONC (Office national de la chasse), ainsi que la gendarmerie du secteur concerné.

En ces temps de pandémie, les chasseurs doivent observer quelques règles particulières comme, par exemple, une distance minimale de deux mètres entre chaque personne. « On ne fait pas de rassemblement dans une salle mais à l'extérieur, nous dit Bernard Sabathier, et pas de covoiturage. Bon, après, en action de chasse, lorsqu'on est à son poste, il y a cinquante mètres entre chaque chasseur. »

Le nombre de battues sera-t-il plus importants ces prochains jours ? « On ne sait pas à l'avance, c'est au jour le jour », répond le louvetier de Jégun. Et son collègue de Riscle de conclure que « lorsque on intervient, c'est qu'il y a eut des dégâts. Donc, il ne faut pas regarder si ce sont des petits ou des grands sangliers, il faut réguler. Il n'y a pas de limite en nombre de bêtes abattues ».



20191003002706dw4W-image(linked\_img).JPG